

**LE PRESIDENT**

Strasbourg, le 29 mai 2020

*Notre fierté ce sont nos sentiers*

*Leur balisage, c’est notre image*

**Note d’information**

***A l’attention de tous les présidents des associations locales,
districts, départements et responsables de commissions***

A la suite de l’allocution du 1er ministre en date du 28 mai 2020, la Région Grand Est est passée en zone verte. C’est une bonne nouvelle. Les déplacements seront de nouveau possibles [au-delà des 100 kilomètres](https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/alsace/deconfinement-moins-100-km-alsace-idees-sortie-exotiques-vous-aerer-esprit-apres-11-mai-1825778.html).

La Fédération du Club Vosgien vous prie de prendre connaissance de ses recommandations que vous pourrez prendre en compte à compter du 2 juin.

**Forêts publiques et déconfinement : profitons avec prudence et vigilance !**

La circulation dans les forêts étant libre depuis le 11 mai, les randonnées et les travaux d’entretien et de balisages ont pu reprendre progressivement dans le respect des recommandations des autorités.

Pour sensibiliser le public, l’ONF, en partenariat avec la Fédération du Club Vosgien, a élaboré un communiqué de presse que vous trouverez en pièce jointe. Ce communiqué est à diffuser le plus largement possible.

**Randonnées et activités sportives de plein air :**

Le Ministère des Sports a édité un guide pratique de reprise des activités sportives dont vous trouverez le lien ci-dessous.

 <http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/des-guides-pratiques-post-confinement-lies-a-la-reprise-des-activites-physiques>

En tout état de cause, il y a lieu de

**Respecter scrupuleusement les conditions et les modalités de reprise des activités sportives fixées par le gouvernement :**

* Seules les activités sportives individuelles pratiquées en extérieur sont autorisées
* Les activités sportives impliquant ou favorisant les contacts entre les personnes ne sont pas autorisées.

**Respecter les règles de distanciation physique :**

Il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m :

* 10 m pour la pratique du vélo et de la course à pied
* 5 m pour la marche rapide
* 1,5 m en latéral entre deux personnes
* pour les autres activités, prévoir un espace de 4 m2 pour chaque participant.

**Les mesures barrières doivent être maintenues :**

* Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique
* Les collations et l’hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, etc…)
* L’échange ou le partage d’effets personnels doit être proscrit
* L’utilisation de matériels personnels est privilégiée, à défaut, le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation
* Le port du masque rend difficile la pratique d’un grand nombre de disciplines sportives. Il se justifie cependant dans certaines situations où les mesures de distanciation ne pourraient pas être respectées.

**Balisage des sentiers :**

L’entretien et le balisage des itinéraires restent sur la base du volontariat toujours dans le respect des gestes barrières. Responsable juridiquement, il appartient au président ou à l’inspecteur des sentiers de prendre toutes les dispositions qui s’imposent.

**Chalets et Refuges :**

Les hébergements touristiques comme les chalets et les refuges, les villages vacances et les campings pourront ouvrir à partir du 2 juin. Ces réouvertures sont conditionnées au *"respect des règles sanitaires"*a rappelé le Premier ministre dans son discours.

Nous vous remercions de vous référer aux directives du gouvernement.

**Réunions :**

Les comités pourront se rassembler sans excéder 10 personnes à condition de respecter les recommandations des autorités et les gestes barrières.

Toutes les manifestations et rassemblement de plus de 10 personnes restent proscrits jusqu’à nouvel ordre.

Pour plus d’informations, veuillez vous référer au site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Organisation du siège de la Fédération :**

Notre équipe poursuit le télétravail jusque début juillet 2020.

Des jours de permanence seront toujours assurés.

**Les bureaux de la Fédération seront ouverts :**

 **les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h à 16h**.

Toute l’équipe de la Fédération reste joignable à leurs adresses mails respectives.

Pour les commandes de matériels, merci de nous les adresser par mail uniquement, en précisant bien le mode de livraison. Par mesure de sécurité, nous privilégions les envois postaux, mais pour les associations proches, il est toujours possible de les récupérer à Strasbourg, aux jours indiqués ci-dessus et sur rendez-vous.

Toutes les mesures d’hygiène pour l’accueil du public ont été mises en place, nous vous remercions de bien vouloir les respecter : 2 personnes maximum dans le hall d’accueil, mise à disposition de gel hydroalcoolique.

En attendant, préservez votre santé, prenez soin de vous et retrouvez nous sur le site [www.club-vosgien.com](http://www.club-vosgien.com) !

 Alain FERSTLER

 